



Les Matinales de la création d'entreprise

Obtenir le statut d'indépendant

Programme

1. Office cantonal de l'économie et de l'innovation (OCEI)
2. Créer son entreprise: le statut d'indépendant
 - Business Plan
 - Aspects juridiques et administratifs
 - Assurances sociales
 - Aspects fiscaux
3. Organismes d'aide



Office cantonal de l'économie et de l'innovation (OCEI)



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Mission(s) de l'OCEI

- Mise en place de la stratégie économique du canton
- Favoriser le développement et le maintien des conditions-cadre
- **Favoriser la création de nouvelles entreprises dans le canton**
- Faciliter le développement des entreprises qui y sont installées
- Inciter les entreprises extérieures à s'y implanter
- Prévoir des coordinations avec les cantons proches et intéressés aux mêmes objectifs

Prestations aux entreprises

Informations générales

- Démarches administratives
- Juridiques, fiscales, financement, ...

Événements destinés aux entrepreneur.e.s

- Petits déjeuners des PME et start-up
- Conférences
- Formations

Orientation vers les organismes de soutien aux entreprises

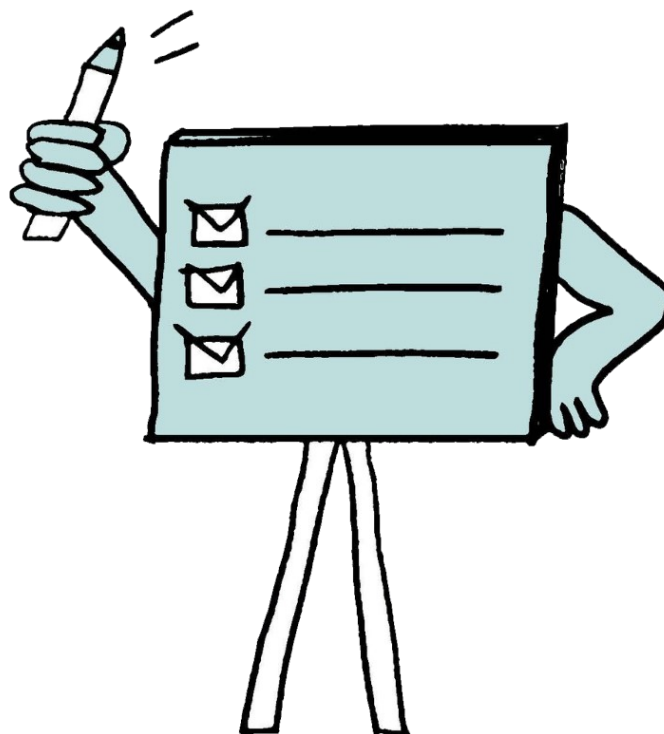


Créer son entreprise

2 aspects principaux

- Réflexions préalables
 1. Business plan
- Aspects formels
 2. Aspects légaux & administratifs
 3. Charges sociales
 4. Aspects fiscaux

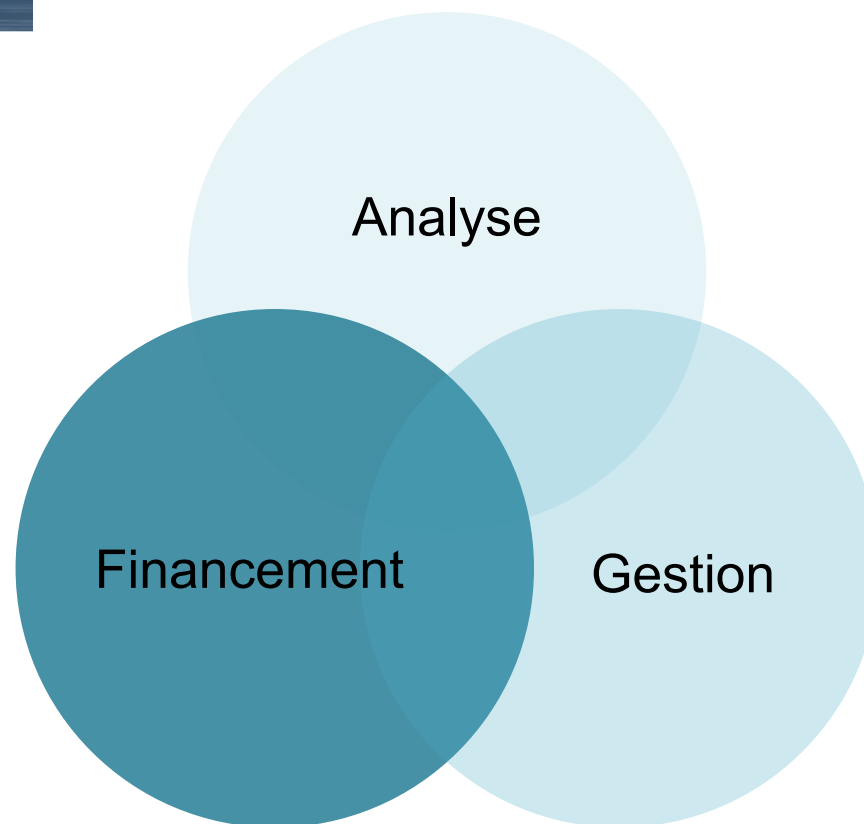
Le business plan



Le business plan :

- Outil d'analyse
 - Evaluation de la faisabilité, du potentiel et de la viabilité
 - Identifier les points critiques, les ressources nécessaires, ...
- Outil de gestion
 - Planifier les étapes principales
 - Mesurer la réalisation des objectifs
- Outil pour la recherche de financement

Le business plan :



Eléments clés :

- Opportunité
 - Pourquoi est-ce une bonne idée ?
 - La clientèle sera-elle prête à payer ?
- Marché et concurrence
 - Connaissance du marché, taille du marché, etc...
 - Connaissance de la clientèle
 - Connaissance de la concurrence, mise en évidence des avantages concurrentiels, ...
- Stratégie et marketing
 - Comment allez-vous mettre en œuvre le projet ?
 - Comment allez-vous trouver votre clientèle ?

Éléments clés :

- Plan d'exécution
 - Quelles sont les étapes importantes ?
- Finance
 - Budget d'exploitation
 - Chiffre d'affaires – charges = BN
 - Budget de trésorerie
 - Entrées - sorties d'argent

Attention, la trésorerie est l'élément clé !

Budget d'exploitation

	31.12.n	en %	31.12.n+1	en %	31.12.n+2	en %
Chiffre d'affaires	320'000	100.0%	410'000	100.0%	460'000	100.0%
./. Prix de revient	200'000	62.5%	245'000	59.8%	255'000	55.4%
= Marge brute	120'000	37.5%	165'000	40.2%	205'000	44.6%
Charge d'exploitation						
./. Frais de personnel	70'000	21.9%	95'000	23.2%	110'000	23.9%
./. Loyer	24'000	7.5%	24'000	5.9%	24'000	5.2%
./. Frais généraux	20'000	6.3%	35'000	8.5%	40'000	8.7%
Total	114'000	35.6%	154'000	37.6%	174'000	37.8%
= EBITA	6'000	1.9%	11'000	2.7%	31'000	6.7%
./. Amortissements	5'000	1.6%	5'000	1.2%	5'000	1.1%
./. Intérêts	1'500	0.5%	1'500	0.4%	1'500	0.3%
./. Impôts	1'000	0.3%	1'500	0.4%	5'000	1.1%
= Bénéfice net	-1'500	-0.5%	3'000	0.7%	19'500	4.2%

Outil pratique Fondetec: <https://previsionnel.ch>

Budget de trésorerie

en CHF	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
Chiffre d'affaires réalisés (Facturation)								
Solde initial du c/c (caisse, poste, banque)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Ventes au comptant:								
+ Encaissements débiteurs :								
= Total des Encaissements opérationnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
- Salaires, prestations sociales								
- Loyer								
- Frais généraux								
= Total des Décaissements opérationnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
= Balance des activités opérationnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
+ Désinvestissements								
- Dépenses d'investissements								
= Balance Encaissements/Décaissements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
= Solde du c/c en fin de période	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
+ Limite de crédit à disposition								
= Etat actuel de la trésorerie	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Le Sustainable Business Model Canvas

test

Dernière mise à jour le 24 novembre 2025 à 10:33

Partenaires clés Qui sont vos partenaires clés ? Quelles sont leurs motivations ?	Activités clés Quelles activités clés la proposition de valeur exige-t-elle ? Quelles activités ne pouvez-vous pas sous-traiter ? Quelles activités sont les plus importantes pour les canaux de distribution, la relation client, les sources de revenus... ?	Propositions de valeur Quelle valeur apportez-vous à votre client-e ? Quel problème contribuez-vous à résoudre et à quels besoins répondez-vous ?	Relations clients Quels types de relations chacun de vos segments de clients souhaite-t-il entretenir avec vous ? Comment s'articulent-elles avec les éléments de votre Business Model ?	Segments de clients Pour qui créez-vous de la valeur ? Qui sont vos clients les plus importants ?
	Ressources clés Quelles sont les ressources exigées par la proposition de valeur ? Quelles sont les ressources nécessaires pour les canaux de distribution, la relation client,... ?		Canaux Quels sont les canaux à travers lesquels vos clients veulent être touchés ? Quels canaux fonctionnent le mieux ? Lesquels sont les plus rentables ? Quels sont ceux qui s'intègrent le mieux à vos habitudes et à celles de vos clients ? Par « canaux », on entend autant la communication, l'effort de vente et la distribution.	
Structure des coûts Quelles sont les coûts les plus importants liés à votre business ? Quelles ressources clés et/ou activités sont les plus chères ?		Sources de revenus Pour quels avantages vos clients sont-ils prêts à payer ? Pour quels services/produits payent-ils actuellement et comment ? Quelle est la contribution des flux de revenus aux revenus totaux ?		
Coûts socio-environnementaux Essayez d'envisager l'impact de votre future activité sur l'environnement (transport et impact carbone), impact sur l'emploi local en cas de délocalisation de la production, ...		Bénéfices socio-environnementaux Quels sont les bénéfices engendrés par votre activité ? Une réduction énergétique ? Une meilleure intégration sociale, ou formation de personnes à la marge ?		



Ce travail est sous licence Creative Commons Attribution-Share Alike 3.0 Unported.
 Pour consulter une copie de cette licence, consultez : <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/>

Adapté du Business Model Canvas développé par Strategyzer AG

Aspects juridiques et administratifs



2 étapes :

1. Secteur d'activité

- Activités réglementées: reposant sur la réputation, la mise en place de contrôle ou numérus clausus
- Professions réglementées: formation spécifique (diplôme) ou l'expérience professionnelle

<https://autorisations.easygov.swiss>

2. Démarches administratives pour devenir indépendant (création d'une entreprise individuelle)

Entreprise individuelle : caractéristiques :

- L'entreprise individuelle est assimilée à la personne qui dirige l'entreprise
- Les décisions, la gestion et la représentation incombent à cette personne
- L'entreprise individuelle ne nécessite pas de capital minimum ni de statuts
- Pas de personnalité juridique propre
- Personnellement responsable vis-à-vis de tiers
- La raison de commerce est le nom de famille de la personne exploitant l'entreprise; des adjonctions sont généralement admises

Entreprise individuelle : caractéristiques :

- Obligation de tenir une comptabilité
 - sommaire jusqu'à CHF 500'000.- de chiffre d'affaires annuel, sinon comptabilité en partie double conforme à une norme comptable
- Accomplissement du travail
 - possibilité d'engager du personnel et de lui déléguer des tâches
- Autres éléments
 - La forme juridique la plus légère
 - Pas de double imposition (aux niveaux de l'entreprise et de l'entrepreneur)
 - En cas de cessation d'activité, pas d'assurance chômage
 - Inscription aux assurances sociales



Formation d'une entreprise individuelle :

1. Inscription (formulaire & justificatifs) comme indépendant à la Caisse AVS et dans certains cas à la SUVA (secteur secondaire):

➤ www.ocas.ch, www.fer-ge.ch, www.node1922.ch, etc.

➤ Critères principaux:

- Le risque économique (investissements, frais généraux, profits et pertes)
- L'organisation du travail (absence de lien de subordination)
- L'accomplissement du travail (délégation possible)
- Utilisation de ses propres locaux
- Le fait de travailler pour plusieurs entreprises; propre facturation

2. Annonce auprès de l'Administration Fiscale Cantonale

3. Inscription au RC si CA > CHF 100'000.--



Type de sociétés :

Sociétés de personnes

- Raison individuelle
- Société en nom collectif

Sociétés de capitaux

- Société à responsabilité limitée
- Société anonyme

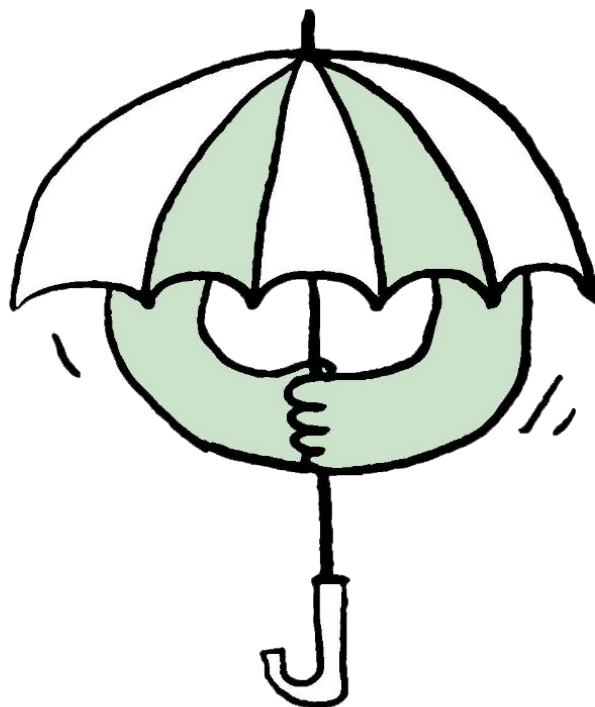
Formes juridiques (1)

	Société de personne (raison individuelle, SNC,...)	Société de capitaux (Sàrl, SA,...)
Responsabilité	Personnelle et illimitée	Limité au capital
Condition	Adresse commerciale	1 personne domiciliée en Suisse ayant pouvoir de représentation
Création	Pas de capital de départ nécessaire	Capital de départ exigé Sàrl : min. 20'000 francs SA: min. 100'000 francs et frais plus élevés (Sàrl: 2,5 – 4kf; SA : 7,5-10kf)
Nom de l'entreprise	Lié au nom de famille de la personne	Raison sociale propre

Formes juridiques (2)

	Société de personne (raison individuelle, SNC,...)	Société de capitaux (Sàrl, SA,...)
Comptabilité	Obligatoire	Obligatoire + révision
Statut du patron	Indépendant	Salarié

Assurances sociales



Assurances sociales :

Principe des 3 piliers

Premier pilier	AVS/AI, principe de solidarité. Obligatoire pour les salariés et les indépendants.
Deuxième pilier	Prévoyance professionnelle (LPP). Permet le maintien du niveau de vie. Obligatoire pour les salariés. Facultatif pour les indépendants.
Troisième pilier	Prévoyance individuelle destinée à la couverture des besoins plus étendus. Facultatif.

Assurances sociales :

Principe des 3 piliers – en d'autres termes

1^{er} pilier

Prévoyance
étatique (AVS, AI)

Géré par la
Confédération, il vise à
couvrir les besoins
vitaux.

2^e pilier

Prévoyance
professionnelle (LPP)

Géré par des caisses
de pension qui peuvent
prendre plusieurs formes
(institution de droit
public, privé, fondation,
etc.), il vient en complé-
ment du 1^{er} pilier et vise
à maintenir le niveau de
vie antérieur (60% du
dernier revenu).

3^e pilier

Prévoyance
individuelle

Géré notamment par
des assureurs ou des
mutuelles d'assurances,
il est souscrit de
manière individuelle.
C'est une épargne
privée qui complète les
1^{er} et 2^e piliers et vise
à couvrir les besoins
supplémentaires.

Assurances sociales :

- L'indépendant est soumis à l'obligation de s'acquitter des charges sociales suivantes:
 - AVS/AI/APG
 - Allocations familiales
 - Assurance maternité genevoise
- Les assurances suivantes sont facultatives:
 - LAA, LAAC
 - LPP (2^{ème} pilier); recours au 3^{ème} pilier qui offre plus de flexibilité
 - Assurance perte de gain en cas de maladie
- Risque néanmoins important d'être sous-assuré
 - <https://www.kmu.admin.ch/kmu/fr/home/savoir-pratique/creation-pme/creation-entreprise/assurances/assurance-forme-juridique.html>

Assurances sociales

Indépendants

AVS*	8.10%
AI*	1.40%
APG*	0.50%
Sous-total I	10.00%
AF (allocations familiales genevoises)	2.28%
AMat (assurance maternité genevoise)	0.038%
Sous-total II	2.318%
Total	12.318%

Source: FER Genève

*Un taux de cotisations AVS/AI/APG plus bas sera appliqué si le revenu est inférieur à CHF 56'900.-
(cf. <https://www.ahv-iv.ch/fr/Assurances-sociales#assures>)

Sont facultatifs:

- L'assurance accident (LAA)
- La prévoyance professionnelle (LPP)
- Attention: les employés sont obligatoirement soumis aux cotisations Employeurs-Employés

Assurances sociales – employeur / employé

	en % du salaire brut	Employeur	Employé	Total
<u>Taux fixe</u>				
AVS		4.35	4.35	8.7
AI		0.7	0.7	1.4
APG		0.25	0.25	0.5
AC (Chômage)		1.1	1.1	2.2
Cotisation pour la formation professionnelle (LFP)		0.082	-	0.082
AF (allocations familiales genevoises)		2.28	-	2.28
CPE (Contribution petite enfance)		0.07		
AMat (assurance maternité genevoise)		0.038	0.038	0.076
Sous-total		8.87	6.438	15.238
<u>Taux variable</u>				
LPP*		6.5	6.5	13
LAA				
- Accidents professionnels (AP)		0.8	-	0.8
- Accidents non professionnels (ANP)		-	1.3	1.3
Total		16.17	14.238	30.338

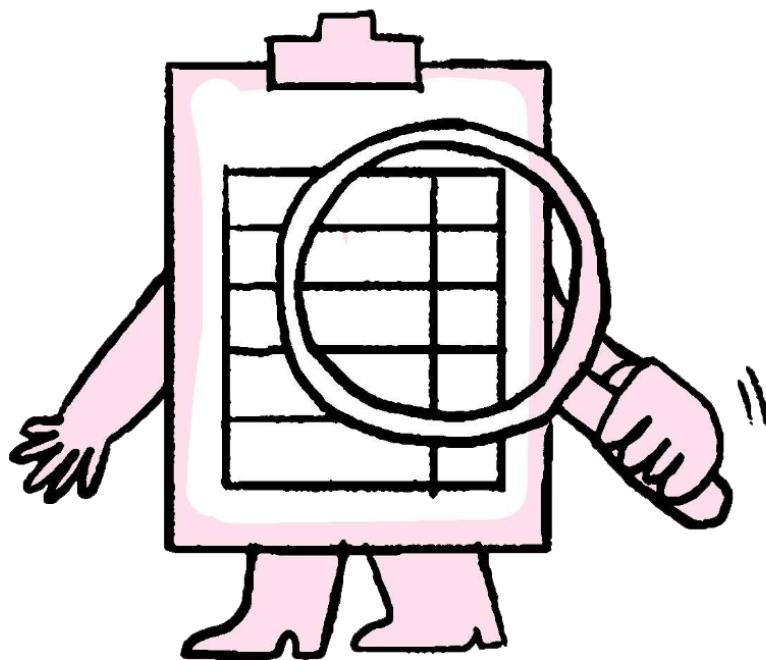
* Prévoyance professionnelle ou 2ème pilier. Les taux de cotisations de la prévoyance professionnelle obligatoire (minimum légal) sont échelonnés en fonction de l'âge en cinq paliers : 18-24 ans / 25-34 ans / 35-44 ans / 45-54 ans / 55-64(65) ans.

Source : FER Genève



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

Aspects fiscaux



Le système fiscal suisse :

- En Suisse, il existe 3 niveaux d'impôts...
 - **Fédéral**
 - **Cantonal**
 - **Communal**
- ... et une taxation différente selon le statut juridique:
 - **Personnes physiques**
 - **Personnes morales**

Le système fiscal suisse :

Indépendant = personne physique

- Sur la base de la comptabilité
- Revenu imposable = revenu brut – déductions (Bénéfice = revenu de l'indépendant)
- Les revenus d'autres sources sont également considérés
- Le revenu imposable détermine le taux d'imposition
- Le barème est progressif

<https://www.ge.ch/document/baremes-icc-impots-revenu-fortune-avec-exemples-calcul-2021>

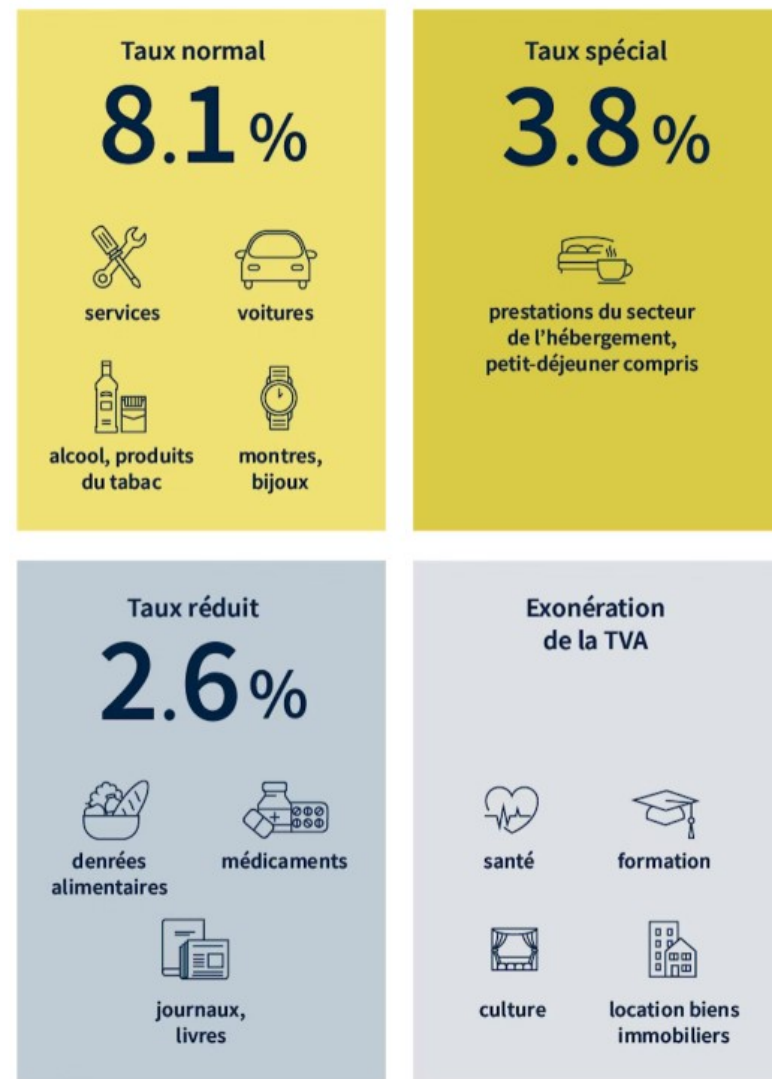
<https://www.ge.ch/document/guide-fiscal-2021-independants>

TVA :

- Quiconque exploite une entreprise en Suisse est assujetti
- Facilité administrative: Les petites entreprises sont libérées de l'assujettissement lorsque le chiffre d'affaires n'atteint pas un certain montant (CHF 100'000 par année)
- Il est possible de renoncer à la libération de l'assujettissement

Inscription:

<https://www.estv.admin.ch/estv/fr/accueil/taxe-sur-la-valeur-ajoutee/inscription-radiation-tva/inscription-a-la-tva.html>

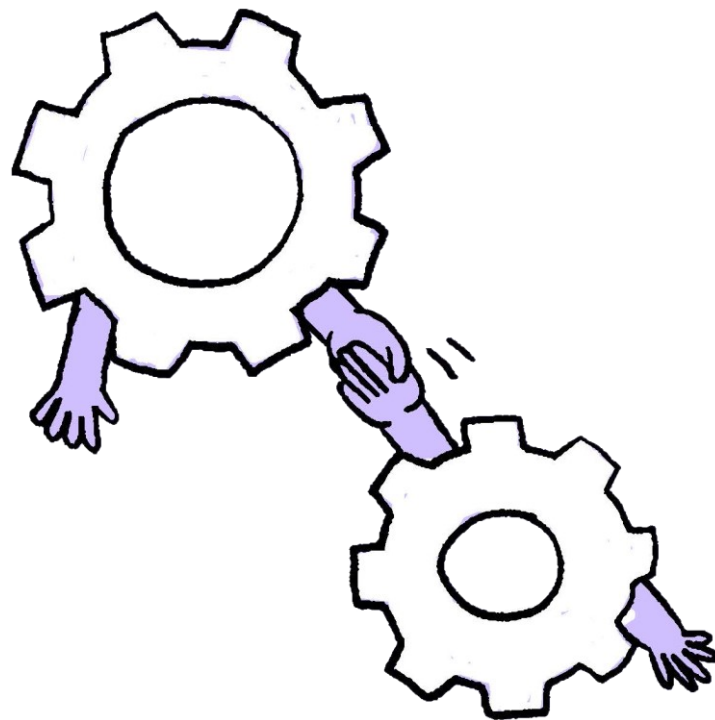


*Image: CH.CH

Devenir indépendant : Avantages & désavantages :

	Avantages	Désavantages
Risque économique	Possibilité de jouir des bénéfices et du succès de l'entreprise Coûts de création faibles	Incertitude élevée; Investissements de départ souvent supérieurs aux estimations initiales; Responsabilité
Activités, clientèle	Développées selon souhait de l'entrepreneur ou de l'entrepreneure	Nouvelle activité qui doit faire ses preuves, clientèle à convaincre
Organisation, personnel	Mise en œuvre selon choix et décision de la personne responsable ; Flexibilité	Nouvelle organisation et équipe qui doit faire ses preuves

Organismes d'aide



Guichet Entreprises



 guichetentreprises.ge.ch

 **+41 22 388 50 50** Ligne téléphonique dédiée aux entreprises

Nos outils à **votre** disposition !



ge.ch



www.ge.ch/document/guide-entreprendre-geneve

Entreprendre à Genève

Notre guide pratique pour votre entreprise

téléchargeable sur :

[Guide Entreprendre à Genève | ge.ch](http://www.ge.ch/document/guide-entreprendre-geneve)



Ce guide contient les informations pratiques sur les principaux aspects de la création d'entreprise dans le canton de Genève:

- formes juridiques;
- main-d'œuvre étrangère;
- Locaux;
- Comptabilité et révision
- Fiscalité et assurances sociales;
- Activités réglementées;
- Importation et exportation de marchandises;
- Financement;
- Business plan et soutiens à la création d'entreprise.

Autres formations et événements



Dispositif de soutien aux entreprises

Information



Coaching et accompagnement



Financement





newsletter OCEI

Office cantonal de l'économie
et de l'innovation



Rue de l'Hôtel-de-Ville 11
Case postale
1211 Genève 3

Tel : 022 388 50 50

innovation.ge.ch
ocei@etat.ge.ch



@GE - Economie & Innovation



@GE - Économie & Innovation



@GE_OCEI

Où trouver le support de présentation?

<https://www.ge.ch/dossier/economie-innovation/accelerez-votre-projet/matinales-creation-entreprise>



Merci de votre attention